

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA
DU 5 AVRIL 2016**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal du Conseil d'Administration SNADMSA du 10 décembre 2015 est approuvé par les membres du Conseil sans remarques et à l'unanimité.

2. POINT SUR LES ADHESIONS

- De nouveaux collègues viennent d'être nommés :
 - Emmanuelle LUCAS Sous-Directrice MSA Auvergne (effectif au 1^{er} juin)
 - Elisabeth ARDEME Sous-Directrice MSA Mayenne Orne Sarthe
 - Christelle MONTIBELIER Sous-Directrice MSA Ain Rhône
 - Pauline BRENIER Sous-Directrice MSA Alpes du Nord
 - Matthieu LE NOAN Sous-Directeur MSA Picardie (effectif au 25 avril)

Des contacts sont à établir dans les prochaines semaines.

3. FIXATION DE LA COTISATION

Après concertation avec Etienne LE MAUR et au regard du maintien du nombre d'adhérents et de la situation financière satisfaisante de notre syndicat, le Conseil d'Administration décide de reconduire les cotisations 2015 en 2016 comme suit :

- 120 € pour les Directeurs,
- 100 € pour les autres Agents de Direction.

4. POINT SUR LA REPRESENTATIVITE

Malgré notre action appuyée par le Cabinet de conseils Médiation et Arguments, le décret n'a toujours pas été rédigé. Des RDV téléphoniques ont eu lieu avec :

- Le Cabinet de Marisol Touraine,
- Monsieur Pyronnet de la DGT.

Ce dernier confirme que le contexte n'est pas favorable (ferme opposition du FO) et que l'implication de la DSS est plus que nécessaire.

Une action portée par un Sénateur de Charente-Maritime à travers une sollicitation du Gouvernement n'a pas donné lieu à une réponse.

La FNCD qui agit par ailleurs sur cette reconnaissance est confrontée aux mêmes difficultés, malgré de nombreuses sollicitations de conseillers et élus politiques.

L'enjeu des prochaines semaines est d'obtenir un RDV avec à la fois la DGT et la DSS.

Enfin, l'annulation de l'arrêté de 2013 relatif à la représentativité Agents et Cadres suite aux contentieux UNSA (erreur de décompte issue de PV CE) ne peut être étendue à l'Arrêté Agents de Direction. En effet, notre décompte est issu du collège encadrement non visé par le contentieux.

5. ACTUALITE SYNDICALE

Les récentes situations confirment l'importance de l'accompagnement des cadres dirigeants, jugé insuffisant dans la prise de fonction, à la fois pour les Directeurs que pour les autres Agents de Direction.

Edgard CLOEREC rappelle qu'il est intervenu par courrier auprès du Président CORMERY pour demander dans un contexte très contraint, un accompagnement et une cohésion totale au sein du réseau, entre élus et Agents de Direction.

Les récents UCD (initiatives à poursuivre) ont confirmé l'intérêt de rencontres thématiques avec toutefois pour ces dernières, un contenu et une finalité limités.

Au regard des faits remontés au régime général et de la pression sur les statuts, le Conseil d'Administration appelle à la vigilance permanente que nous devons avoir sur l'exemplarité dans l'exercice de nos fonctions.

6. REFLEXION SUR LES EVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES 2016/2020 ET LEURS IMPACTS SUR LES AGENTS DE DIRECTION

Dès lors que l'Institution érige les mutualisations de proximité comme le modèle organisationnel d'ici 2020, il est nécessaire de se demander quels seront les impacts sur nos métiers (délégation, management, processus de décision, cogestion ou gestion déléguée...).

Il est donc opportun d'ouvrir une réflexion qui pourrait être présentée à notre prochaine Assemblée Générale, le 7 septembre prochain.

Les membres du Conseil d'Administration propose que le prochain conseil se poursuive l'après-midi avec un groupe de travail qui échangera sur le sujet.

Aussi, et dans le cadre de la formation qui suivra l'Assemblée Générale et sur proposition d'Isabelle GUEGADEN MOREAU, il est proposé de recueillir le témoignage d'un responsable d'entreprises afin de partager sa vision et ses pratiques.

7. PREPARATION DE L'INTERVENTION DE MAITRE PHILIPPE TOISON LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Dans le prolongement de l'Assemblée Générale 2015, l'intervention de Maître Philippe TOISON trouve toute sa cohérence à travers un apport sur les risques pénal et civil des cadres dirigeants. L'intervention devrait durer 1 heure.

8. PRESENTATION DU SITE INTERNET

La livraison est prévue dans les prochaines semaines avec une communication particulière aux adhérents.



La prochaine réunion du Conseil d'Administration du SNAD MSA aura lieu le 21 juin 2016 à 9 h 45 (l'après-midi sera suivi d'un groupe de travail pour préparer l'AG : réflexion sur les impacts MUTUALIA pour les cadres dirigeants).

Le Président,

Edgard CLOEREC